

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2015

Présents : Patrick BELESSORT, Flavien MARQUES Michel GUAY, Marc LAINE, Juliette MOLLARD, Claire BECASSE, Véronique SAMSON, Eric MARCHERAT, Daniel RAYER.

Absentes excusées : Catherine QUINOT, Monique LECLERCQ

Michel GUAY a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 MARS 2015

Le compte rendu de la séance du 04 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2015-09 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2015

Compte tenu du montant du produit fiscal global attendu, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et fixe comme suit le taux de chacune des quatre taxes :

- Taxe d'habitation	=	18.00 %
- Foncier bâti	=	20.43 %
- Foncier non bâti	=	43.46 %
- C.F.E.	=	19.85 %

2015-10 FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2015

Mr le Maire expose au Conseil municipal que la participation de la Commune au SMETOM est de 34 593.52 € soit une augmentation de 3,42 %, ce qui impliquerait une augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 8,6 %.

Après discussion, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer cette augmentation et fixe à 18,15% (sans changement) le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2015.

2015-11 ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour 2015, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 3 148 € révisée selon l'indice du coût de la construction, avec pour indice de référence : 1627 au 3^{ème} trimestre 2014.

2015-12 FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Mr le Maire expose au Conseil municipal qu'il sera nécessaire de recourir à un emprunt pour financer la fin des travaux de réfection des branchements en plomb.

Pour faire face à cette dépense supplémentaire et compte tenu du faible excédent dégagé par le compte administratif, Mr le Maire propose :

- d'augmenter le prix de vente de l'eau de 0.20 €/m³
- de diminuer la redevance d'assainissement de 0.10 €/m³
- d'augmenter l'abonnement annuel

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

- Prix de vente de l'eau : 2,21 €/m³ au lieu de 2,01 €/m³
- Abonnement annuel : 35€ au lieu de 27,44 €
- Redevance d'assainissement : 1,32€ /m³ au lieu de 1,42 €/m³

Ces tarifs seront appliqués dès la prochaine facturation de Mai 2015.

2015-13 SUBVENTION 2015 AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2015 aux associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Croix Rouge	=	30.00 €
- Association Chœur du Montois et du Provinois	=	30.00 €
- Coopérative scolaire du collège de Donnemarie	=	30.00 €
- Ecole de musique de l'orchestre d'harmonie de Nangis	=	30.00 €
- Judo-Club Nangis	=	30.00 €
- Service Aide à domicile Bassée-Montois	=	30.00 €
- Club aéromodéliste Châtenay	=	30.00 €
- C.A. du Montois – football	=	30.00 €
- Tennis club de Nangis	=	30.00 €
- Divers	=	30.00 €

2015-14 SUBVENTION 2015 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2015 à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Meigneux et à l'Association Meigneusiennes d'Initiative (AMI).

Les élus membres de ses associations ne prennent pas part au débat et au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-pompiers de Meigneux	=	100.00 €
- Association Meigneusiennes d'Initiative	=	500.00 €

2015-15 BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2015 de la Commune qui se présente comme suit:

1°) Section de fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes = 373 045.88€

DEPENSES	373 045.88	RECETTES	373 045.88
011 – Charges à caractère général	159 380.97	013 – Atténuations de charges	476.00
012 – Charges de personnel	56 059.00	70 – Produit des services	565.00
014 – Atténuation de produits	18 000.00	73 – Impôts et taxes	126 960.00
65 – Autres charges de gestion courante	81 350.00	74 – Dotations et participations	68 241.00
66 – Charges financières	1 813.00	75 – Autres produits de gestion courante	12 800.00
67 – Charges exceptionnelles	280.00	77 – Produits exceptionnels	
023 – Virement à la section investissement	54 532.91	002 – Résultat reporté	164 003.88
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 630.00		

2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 91 153.00€

DEPENSES	91 153.00	RECETTES	91 153.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	7 701.00	10 – Dotations fonds divers	9 566.00
20 – Immobilisations incorporelles	1 678.00	165 – Dépôts et cautionnements reçus	306.00
21 – Immobilisations corporelles	81 774.00	13 – Subvention investissement	12 000.00
001 – Déficit reporté		021 – Virement de la section de fonct.	54 532.91
		001 – Résultat reporté	13 118.09
		040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 630.00

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget primitif de la Commune pour 2015 qui lui est proposé par le Maire.

2015-16 BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2015 du Service de l'Assainissement qui se présente comme suit:

1°) Section d'exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes = 50 090.01€

DEPENSES	50 090.01	RECETTES	50 090.01
011 – Charges à caractère général	31 307.01	70 – Produit des services	19 800.00
014 – Atténuations de produits	6 000.00	042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	951.00
65 – Autres charges de gestion courante	1 138.00	002 – Résultat reporté	29 339.01
67 – Charges exceptionnelles	300.00		
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 345.00		

2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 93 818.99€

DEPENSES	93 818.99	RECETTES	93 818.99
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 713.00	001 – solde d'exécution positif	80 607.99
21 – Immobilisations corporelles	89 154.99	21 – Immobilisations corporelles	1 866.00
040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	951.00	040 - Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 345.00

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget primitif du Service de l'Assainissement pour 2015 qui lui est proposé par le Maire.

2015-17 BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2015 du Service de l'Eau qui se présente comme suit:

1°) Section d'exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes = 45 416.52€

DEPENSES	45 416.52	RECETTES	45 416.52
011 – Charges à caractère général	37 400.52	70 – Produit des services	29 000.00
014 – Atténuations de produits	5 000.00	75 – Autres produits de gestion courante	1 300.00
67 – Charges exceptionnelles	200.00	002 – Résultat reporté	15 116.52
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 816.00		

2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 91 786.08€

DEPENSES	91 786.08	RECETTES	91 786.08
21 – Immobilisations corporelles	63 510.00	10– Dotations, fonds divers...	694.00
001 - solde d'exécution négatif	28 276.08	16 - Emprunts	60 000.00
		1068 – Autres réserves	28 276.08
		040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 816.00

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget primitif du Service de l'Eau pour 2015 qui lui est proposé par le Maire.

2015-18 DEPENSES A INSCRIRE AU COMPTE 6232 "FETES ET CEREMONIES"

M. le Maire informe qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par leur conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 "fêtes et cérémonies", conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

M. le Maire propose donc que soient prises en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, des repas des anciens, de la fête foraine, du 14 juillet ;
- Frais de repas, de goûter, buffets, cocktails, apéritifs ;
- Les sapins de Noël, jouets ou cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles ;
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunion, de fêtes ou manifestations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 "fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits inscrits au budget.

2015-19 ADHESION DE LA COMMUNE DE POMMEUSE AU SDESM

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2015-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Pommeuse,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

AFFAIRES DIVERSES

Mr le Maire :

- informe que le SDESM va faire procéder au changement des "fils nus" rues des Sainfoins et de l'Eglise à compter du 27 avril. Ces travaux consistent au renforcement BTA et au remplacement de trois poteaux bétons. Le coût de ces travaux est de 13 000€ HT, pris en charge en totalité par le SDESM.
- rappelle qu'il a été évoqué lors de la dernière réunion d'augmenter le tarif de la location de la salle commune pour les extérieurs.
Après discussion ce sujet sera débattu lors du prochain conseil.
- informe que EDF Energies Nouvelles insiste pour rencontrer le conseil municipal pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune. Le Conseil municipal confirme son opposition à un tel projet.
Mr le maire informe également qu'une réunion de conseil doit avoir lieu ce vendredi à Cessoy en Montois pour donner un avis sur le projet situé sur leur territoire.

Séance levée à vingt-deux heures quinze

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 14 avril 2015

Le Maire,